



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de Sainte Geneviève lès Gasny

Arrondissement des Andelys
Canton de Vernon

Le 04 décembre 2017

Objet : Cantine - périscolaire

Madame Monsieur,

Après une période expérimentale quant à la gestion de la cantine et l'accueil périscolaire, le Conseil Municipal dans la séance du 24/11/2017, a pris la délibération suivante :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour la cantine et le périscolaire :

- Paiement au moment de l'inscription.
- Pour la mise en place de ce changement, possibilité de rattrapage sur 2 mois.
- Toute inscription est due.
- Aucun remboursement possible.
- rattrapage sur le mois suivant si absence justifiée par un certificat médical et si le repas et le gouter n'ont pas encore été commandés auprès du prestataire.
- Possibilité d'inscription à l'année avec paiement mensuel.
- Possibilité d'ajout en cas exceptionnel avec accord du Maire (rattrapage le mois suivant).

Ces dispositions s'appliqueront à compter du 12 janvier 2018, date à laquelle seront effectuées les inscriptions du mois de FEVRIER 2018.

Le Maire
Marcel BENY

